

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 23 février 1912.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président, Morin, Robinson, Emard, O'Connell, Prud'homme et Tétreau.

Assistent aussi à l'assemblée MM. les échevins Stroud, Larivière, Mayrand, Ward, Geo. Beausoleil, membre du Bureau des Estimateurs, J. Tremblay, chef du Département des Incendies, et M. Oscar Lavallée, C.R. avocat de la Cité. Les minutes de la dernière séance sont lues et approuvées.

1.—M. l'ex-échevin Gallery se présente devant la Commission au sujet de l'ouverture de la rue St-Dominique, entre les rues Shamrock et Isabeau, dans le quartier Laurier. Après un débat, il est suggéré que la Ville obtienne de la Législature le pouvoir d'exécuter cette amélioration, le coût devant être payé moitié par la Cité et moitié par les propriétaires riverains de la partie de la rue ainsi ouverte.

M. Gallery demande que le coût de cette ouverture soit payé moitié par la Cité et moitié par les propriétaires du quartier Laurier.

Et un débat s'engageant,

M. Gallery déclare qu'il retire sa demande pour le moment.

2.—Monsieur J. Tremblay, chef du Département des Incendies, suggère à la Commission de demander à la Législature le pouvoir d'augmenter de 1 pour cent à 2 pour cent la taxe spéciale sur les compagnies d'assurances faisant affaires dans la Cité, dans le but de rembourser la Ville des dépenses occasionnées pour le maintien d'un corps de sauvetage. M. Tremblay informe la Commission que dans plusieurs villes américaines le corps de sauvetage du Département des Incendies est maintenu aux frais des compagnies d'assurances, il est alors.

Résolu: De recommander au Conseil d'inclure dans le bill de la Cité actuellement devant la Législature, l'amendement suivant:

"La sous-section O de l'article 364 tel que remplacé par 7 Edouard VII, chapitre 63 article 21 est amendé en remplaçant le mot "un" dans la première ligne par le mot "deux."

3.—A la suggestion de M. l'échevin Tétreau, il est

Résolu: D'inclure dans le bill de la Cité actuellement devant la Législature, un amendement à l'effet d'autoriser ladite Cité à acquérir à l'amiable ou à exproprier le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue St-André, à partir de la rue Beaubien jusqu'à une distance d'à peu près 113 pieds en gagnant le nord; le coût total de cette amélioration devant être payé par les propriétaires d'immeubles riverains de cette partie de la rue St-André ainsi ouverte.

4.—M. l'échevin Ward se présente devant la Commission et demande que la section 28 de la loi 9 Edouard VII, chapitre 81, soit amendé de manière à ce que le coût de l'élargissement de la rue Guy depuis la rue St-Jacques à la rue Dorchester suivant le plan homologué de la Cité, soit payé par la Cité à même les fonds d'emprunts que ladite Cité est autorisée à faire dans l'intérêt public, il est

Résolu: D'inclure un amendement dans ce sens dans le bill de la Cité actuellement devant la Législature.

Il est aussi

Résolu: D'inclure un amendement, dans le même sens, relativement à l'élargissement de la rue Roy, depuis la rue Notre-Dame à la rue Saint-Jacques.

5.—A la demande de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: D'inclure dans le bill de la Cité un amendement autorisant la Cité à acquérir à l'amiable ou à exproprier l'immeuble portant le numéro du cadastre (appartenant à Madame McNally) requis pour compléter l'élargissement de la rue Aqueduc le coût de cette amélioration devant être payé par la Cité à même les fonds d'emprunts disponibles.

6.—M. l'échevin Mayrand se présente devant la Commission et demande que la rue Masson soit ouverte jusqu'à l'Avenue Papineau, il est alors

Résolu: D'inclure dans le bill un amendement autorisant la Cité à acquérir à l'amiable ou à exproprier le lot No

LEGISLATION COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd February 1912

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Morin, Robinson, Emard, O'Connell, Prud'homme and Tétreau.

Ald Stroud, Larivière, Mayrand, Ward, Geo. Beausoleil, one of the Assessors, J. Tremblay, Chief of the Fire Department and Mr. Oscar Lavallée, K. C., City Attorney attended the meeting.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Ex-Alderman Gallery appeared before the Committee anent the opening of St. Dominique street, between Shamrock and Isabeau streets, in Laurier ward.

After discussion, it was suggested that the City should obtain from the Legislature the power to make said improvement, the cost thereof to be paid one half by the City and one half by the proprietors of immovables bordering on the part of said street thus opened.

M. Gallery asked that the cost of said opening be paid one-half by the City and one-half by the proprietors of Laurier ward.

And a debate arising,

Mr. Gallery declared that he withdraws his application for the present.

2.—Mr J. Tremblay, Chief of the Fire department suggested to the Commission that they should apply to the Legislature for the power to increase from 1% to 2% the special tax on insurance companies doing business in the City, in order to cover the expenditure incurred for the maintenance of a salvage corps. Mr. Tremblay informed the Committee that in several american cities, the salvage corps of the Fire department is maintained at the costs of insurance companies, it was then

Resolved: To recommend to Council that the following amendment be included in the City's bill now before the Legislature.

"Sub-section O of article 364, as replaced by 7 Edward VII, chap. 63, art. 21, is amended by replacing the word "one" in the first line, by the word "two".

3.—At the suggestion of Ald. Tétreau, it was

Resolved: To include in the City's bill now before the Legislature, an amendment authorizing the said City to acquire by mutual agreement or by expropriation the land required for the widening of St. André street from Beaubien street to a distance of about 113 feet northwards; the total cost of said improvement to be paid by the proprietors of immovables bordering on that part of St. André street to be opened.

4.—Ald. Ward appeared before the Committee and asked that section 28 of the act 9 Edward VII, chap. 81, be amended in such a way that the cost of widening Guy street, from St. James to Dorchester street, according to the homologated plan of the City, be paid by the City out of the proceed of the loans which the City is authorized to issue in the public interest, it was

Resolved: To include an amendment to that effect in the City's bill now before the Legislature.

It was also

Resolved: To include an amendment to that effect, as regards the widening of Roy street from Notre-Dame to St. James street.

5.—At the request of Ald. Ward, it was

Resolved: To include in the City's bill an amendment authorizing the City to acquire by mutual agreement or by expropriation the immovable bearing cad. lot No. belonging to Mrs. McNally, required to complete the widening of Aqueduct street, the cost of said improvement to be paid by the City out of the available loan funds.

6.—Ald. Mayrand appeared before the Committee and asked that Masson street be opened as far as Papineau avenue, it was then

Resolved: To include in the bill an amendment authorizing the City to acquire by mutual agreement or to